

Inspection de l'Éducation
Nationale
Joigny Centre Yonne

Téléphone
03 86 62 00 71
Fax
03 86 92 94 12
Mél
secjoi@ac-dijon.fr

10 Avenue Rhin et Danube
89300 JOIGNY

NOTE DE SERVICE N° 5

Année scolaire 2010/2011

Emargement des enseignants de l'école,
Des titulaires remplaçants (ZIL et Brigade)
Et des personnels spécialisés des RASED

SOMMAIRE

- I – Autorisation d'absence – garde enfant malade – arrêt de travail
- II – Etat des ISSR
- III – Fiche personnelle de renseignements

L'inspecteur de l'éducation nationale
Joigny Centre Yonne
Michel FOULLEY

I – Autorisation d’absence – garde enfant malade – arrêt de travail

L’Académie de Dijon a mis en place la centralisation de la gestion individuelle des enseignants du 1^{er} degré de l’Yonne depuis le 1^{er} janvier 2011.

http://ia21.ac-dijon.fr/plateforme_1erdegre/spip.php?rubrique10

De ce fait, il vous faut dorénavant pour :

- **une demande d’autorisation d’absence : utiliser le nouvel imprimé joint + un justificatif (en 2 exemplaires)**
- **garde enfant malade : nouvel imprimé + certificat médical (en 2 exemplaires)**
- **un arrêt de travail : envoyer uniquement les volets 2 et 3 de l’avis d’arrêt de travail dûment complétés et lisibles, signés par le médecin (conservez le volet 1)**

II – Etat des ISSR (indemnité de sujétion spéciale de remplacement)

Le nouvel imprimé joint doit être complété entièrement ligne par ligne.

III – Fiche personnelle de renseignements

Cette fiche concernera uniquement les nouveaux enseignants de la circonscription.

Tous ces documents doivent être adressés à l’IEN de la circonscription Joigny Centre Yonne.